

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 999**29 septembre 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| A.S.M. Investments S.A.H., Luxembourg | 47941 | Eurocomm S.A., Luxembourg | 47938 |
| Accionaire Holding S.A., Senningerberg | 47950 | Eurolotto Systems AG, Wecker | 47921 |
| Adig Global Invest 12/2008 | 47913 | EvrazSecurities S.A., Luxembourg | 47907 |
| Allianz Dresdner Global Strategies Fund, Sicav, Senningerberg | 47951 | Expert Consulting S.A., Strassen | 47906 |
| Alma S.A., Luxembourg | 47946 | Finalin S.A., Luxembourg | 47921 |
| Alstrat S.A., Luxembourg | 47936 | Finoblig S.A. et Cie S.C.A., Luxembourg | 47906 |
| Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg | 47926 | Flurwald Finanz S.A.H., Luxembourg | 47939 |
| Avandale Corporation S.A., Luxembourg | 47922 | Fragrance Resources Investments, S.à r.l., Luxem- bourg | 47946 |
| Axial Investments S.A., Luxembourg | 47941 | GDL FI S.A., Luxembourg | 47938 |
| Berlys Management, S.à r.l., Luxembourg | 47945 | Hein S.A., Bech-Kleinmacher | 47948 |
| Berlys Management, S.à r.l., Luxembourg | 47947 | Henderson Independent Fund, Sicav, Munsbach .. | 47948 |
| Berlys, S.à r.l., Luxembourg | 47946 | Hermitage Groupe S.A., Luxembourg | 47921 |
| Berlys, S.à r.l., Luxembourg | 47947 | HK Media Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg | 47935 |
| Burodep S.A., Luxembourg | 47945 | Honeycomb Technologies S.A., Luxembourg ... | 47944 |
| Callander Granville Euromanagement Fund S.A., Sicav, Luxembourg | 47952 | I.P.P. Luxembourg S.A., Luxembourg | 47938 |
| Careba, G.m.b.H., Mondorf-les-Bains | 47939 | Intergarden S.A., Luxembourg | 47938 |
| Carrara Holding S.A., Luxembourg | 47929 | International Power NPA, S.à r.l., Luxembourg .. | 47934 |
| Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les- Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A. & Cie, S.e.c.s., Mondorf-les-Bains | 47942 | Internationale de Développement Financier S.A., Luxembourg | 47949 |
| Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les- Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mondorf-les-Bains | 47942 | Interportfolio II, Sicav, Luxembourg | 47950 |
| Citar-Invest S.A., Luxembourg | 47941 | Investrat S.A., Luxembourg | 47935 |
| Crecy S.A., Luxembourg | 47943 | Iridium S.A., Luxembourg | 47927 |
| D.F. Holding S.A., Luxembourg | 47936 | 2K IT concept, S.à r.l., Luxembourg | 47940 |
| Dias Holding S.A., Luxembourg | 47951 | L.P.C. S.A., Luxembourg | 47943 |
| Dinvest Two, Sicav, Luxembourg | 47922 | Laura Biagiotti Holding S.A., Luxembourg | 47920 |
| DSJ S.A., Luxembourg | 47944 | Linesun Capital S.A., Luxembourg | 47941 |
| Edvima S.A., Luxembourg | 47941 | Lumière Holding S.A., Strassen | 47944 |
| EFDA, European Formula Drivers Association S.A., Luxembourg | 47918 | M.U.P.L.A.F. S.A., Mutuelle de Placements Finan- ciers | 47942 |
| EFDA, European Formula Drivers Association S.A., Luxembourg | 47919 | Marfi, S.à r.l., Luxembourg | 47914 |
| Electro-Center, S.à r.l., Lorentzweiler | 47937 | MC Premium, Sicav, Luxembourg | 47952 |
| Electro-Center, S.à r.l., Lorentzweiler | 47937 | Meaco S.A.H., Luxembourg | 47912 |
| Espafi S.A., Luxembourg | 47938 | Meaco S.A.H., Luxembourg | 47912 |
| | | Meaco S.A.H., Luxembourg | 47912 |
| | | Medcon S.A., Bereldange | 47935 |
| | | Media Brain S.A., Luxembourg | 47933 |
| | | Media Brain S.A., Luxembourg | 47933 |
| | | Meres S.A., Luxembourg | 47936 |

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| MMW Securities Fund, Sicav, Luxembourg | 47948 | Société Européenne de Boissons S.A., Luxem- | |
| P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., | | bourg | 47943 |
| Luxembourg | 47934 | Synergy Motor S.A., Luxembourg | 47937 |
| Patri S.A., Luxembourg | 47950 | Synergy Motor S.A., Luxembourg | 47937 |
| Pétange Percontrol Investments S.C.A. Holding, | | saint-paul luxembourg s.a., Luxembourg | 47940 |
| Luxembourg | 47947 | T.T.R. S.A. | 47947 |
| PHI Participations S.A., Luxembourg | 47943 | Tiscali Finance S.A., Luxembourg | 47940 |
| Plastedil S.A.H., Luxembourg | 47939 | Tiscali Finance S.A., Luxembourg | 47942 |
| Pro Fonds (Lux), Sicav, Luxemburg-Strassen | 47951 | Tradenet Europe S.A., Luxembourg | 47936 |
| Risa S.A., Luxembourg | 47936 | TST Le Banville, S.à r.l., Munsbach | 47930 |
| Rocca Investments Holding S.A., Luxembourg . . . | 47934 | Tutinium S.A., Luxembourg | 47927 |
| Roxelane Holding S.A., Luxembourg | 47934 | Univex Holding S.A., Luxembourg | 47929 |
| Sale & Co. Holding S.A., Luxembourg | 47939 | Vanadium S.A., Luxembourg | 47927 |
| Sigma Fund, Sicav, Luxembourg | 47915 | Wam S.A.H., Luxembourg | 47940 |
| Sigma Fund, Sicav, Luxembourg | 47918 | Wilson Finance S.A., Luxembourg | 47944 |
| Silawi S.A.H., Luxembourg | 47935 | Wood & Company Sicav , Luxembourg | 47949 |

EXPERT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.617.

La composition du Conseil d'Administration de la société EXPERT CONSULTING S.A., avec siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, enregistrée sous le numéro B 52.617 se présente comme suit:

- Monsieur Khalil Hodaibi, demeurant à B-5300 Scayn, 75, rue de Jérusalem (Belgique)
- Monsieur Vincent Simioni, demeurant à B-4910 Polleur, 42A, rue du Petit Jonckeu (Belgique)
- La société IDS SCHEER AG, établie et ayant son siège social à D-66115 Saarbrücken, Altenkesseler Strasse 17 (Allemagne)

Le mandat des administrateurs nommés prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2009.

Administrateur-Délégué:

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de nommer Monsieur Vincent Simioni, demeurant à B-4910 Polleur, 42A, rue du Petit Jonckeu (Belgique), aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le mandat de Monsieur Simioni aux fonctions d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054284.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

FINOBLIG S.A. & CIE, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.888.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu sous seing privé daté du 27 août 2003, enregistré à Luxembourg, que la liquidation de la société FINOBLIG S.A. & CIE, a été clôturée, la dissolution ayant été décidée par acte du Notaire Jean-Joseph Wagner en date du 15 mai 2000.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans:

- auprès de la DEXIA-BIL, 69 route d'Esch, Luxembourg, pour la période commençant à la constitution de la société et se terminant à la date de mise en liquidation
- au siège social de la société, 398 route d'Esch, Luxembourg, pour la période de liquidation, soit du 15 mai 2000 au 27 août 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054301.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

EvrzSecurities S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.437.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-first day of August,
Before Maître Emile Schlessler, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- FINANCIAL TRUSTEES LIMITED, a company under the Laws of the British Virgin Islands, with office in Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), as trustee of EvrazSecurities TRUST,

2.- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a company under the Laws of Luxembourg, with registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Both of them here represented by Mr Hugo Neuman, director, with professional address in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name EvrazSecurities S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The objects of the Company are to:

1. raise funds, including the issue of bonds, notes, obligations and obtain loans and onlend the proceeds thereof to MASTERCROFT LIMITED, a Cypriot company, in order to finance, directly or indirectly, transactions and operations of a group of companies (the brand name of which is EH GROUP) held by MASTERCROFT LIMITED;

2. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of its subsidiaries or affiliated companies, if any.

3. enter to agreements, including but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, selling agreements, agency agreements, listing agreements and listing applications, interest and/or currency exchange agreements, option agreements and other financial derivative agreements concluded in relation with the operations mentioned above, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements, security agreements and security agreements in connection with the objects mentioned above;

4. issue any certificates in connection with the objects mentioned above.

5. the company can perform all legal commercial, technical and financial investments or operation and in general all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in registered form.

The shares, bonds, notes, or other debt instruments issued by the Company under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex another director as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunication media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by any two directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by two members of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' Meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the 3rd Wednesday in the month of June at 10.00 o'clock at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Applicable Law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measure

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2003.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

| | |
|--|-----------|
| 1.- FINANCIAL TRUSTEES LIMITED, as trustee of the EvrazSecurities Trust, prenamed, thirty shares | 30 |
| 2.- TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed, one share | 1 |
| Total: thirty-one shares | <u>31</u> |

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the statutory auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

1.- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a company under the Laws of Luxembourg, with registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

2.- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., a company under the Laws of Luxembourg, with registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

3.- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., a company under the Laws of Luxembourg, with registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2003.

Third resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., with registered office in 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2003.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FINANCIAL TRUSTEES LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège à Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), en tant que Trustee pour EvrazSecurities TRUST,

2.- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Toutes deux ici représentées par Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesdits comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EvrazSecurities S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Les objets de la société sont:

1. Réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des notes, des obligations, obtenir des prêts, en accorder à MASTERCROFT LIMITED, une société chypriote, afin de financer, directement ou indirectement, des transactions ou des opérations pour les sociétés du groupe EH GROUP, appartenant toutes à MASTERCROFT LIMITED;

2. Obtenir des garanties, des gages ou tout autre forme de sécurité, que ce soit par contrat avec une personne physique, un emprunt ou des intérêts sur tout ou partie de la somme, des biens immobiliers (actuel ou à venir) ou par n'importe quel autre moyen, pour la réussite de tout contrat ou d'obligation envers la Société ou tout autre de ses filiales, s'il y en a.

3. Conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, des contrats de garantie, des contrats de distributions, des contrats d'agence, des contrats et des demandes de listage, des contrats de changes d'intérêts et/ou de devises, des contrats d'options et tout autre contrat financier pouvant découler des opérations susmentionnées, des contrats bancaires et d'administration d'espèces, des contrats de facilité de crédits, des contrats d'assurances de crédits, des aménagements et des contrats de sécurité en rapport avec les objets susmentionnés.

4. Emettre tout certificat en relation avec les objets susmentionnés.

5. La société peut effectuer tout investissement légal commercial, technique ou financier, toute opération ou plus généralement, toute transaction qui se trouve être nécessaire pour remplir ses objectifs aussi bien que toute opération permettant directement ou indirectement de faciliter l'accomplissement de ses buts dans tous les domaines susmentionnés, sans toutefois profiter de l'acte du 31 juillet 1929 sur les holdings.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les bons, les titres, les notes ou tout autre moyen de créances émis par la Société de façon nominative ne peuvent en aucun cas être échangés ou convertis en notes ou titres par porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Dans le cas où un directeur serait élu sans mention de fin de mandat, il sera nommé pour un délai de six ans.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telfax, câble, télégramme, e-mail ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par deux membres du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|----|
| 1.- FINANCIAL TRUSTEES LIMITED, en tant que trustee pour EvrazSecurities Trust, prénommée, trente actions | 30 |
| 2.- TMF CORPORATION SERVICES S.A., prénommée, une action | 1 |
| Total: trente et une actions | 31 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommées aux fonctions d'administrateurs:

1.- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

2.- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

3.- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Neuman, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, vol. 140S, fol. 29, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

E. Schlessler.

(054084.3/227/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

MEACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.300.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053462.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

MEACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.300.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053463.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

MEACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.300.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053465.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

ADIG GLOBAL INVEST 12/2008, Fonds Commun de Placement.

VERWALTUNGSREGLEMENT

Allgemeiner Teil

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - ist im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C vom 28. März 2003 unter dem Namen US Invest 6/2008 veröffentlicht.

VERWALTUNGSREGLEMENT

Besonderer Teil

Art. 19. Fondsbezeichnung und Depotbank. Der Name des Fonds lautet ADIG Global Invest 12/2008. Depotbank ist die COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg.

Art. 20. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik ist es, den Anteilinhaber an der positiven durchschnittlichen Kursentwicklung des Aktienindex Dow Jones Global Titans™ zu beteiligen.

Zu diesem Zweck erwirbt der Fonds insbesondere Wertpapiere, die eine Beteiligung an der durchschnittlichen Kursentwicklung des Dow Jones Global Titans™ verbrieften, wie beispielsweise Partizipationsscheine auf den Dow Jones Global Titans™ (Index-Zertifikate, die an Börsen oder an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Mitgliedstaat der OECD gehandelt werden, wobei dies Wertpapiere gemäß der EG-Richtlinie (85/611/EWG) vom 20. Dezember 1985 sein müssen) und/oder Aktien, festverzinsliche Wertpapiere, Anleihen mit variablem Zins, Zero-Bonds und sonstige zulässige Vermögenswerte. Durch den Erwerb der Wertpapiere und Anlageinstrumente sollen eventuelle Kursrückgänge der erworbenen Aktien beziehungsweise Indexpartizipationsscheine bezogen auf den Anteilwert am Auflagetag zum Laufzeitende des Fonds abgesichert werden. Es wird versucht, einen Liquidationserlös je Anteil von 50,- EUR nicht zu unterschreiten, wobei jedoch hiermit ausdrücklich darauf hingewiesen wird, dass im Zusammenhang mit der Anlage in Wertpapieren und dem Einsatz von Anlageinstrumenten, die eine Beteiligung am Dow Jones Global Titans™ verbrieften, keinesfalls eine Zusicherung gegeben werden kann, dass die Ziele der Anlagepolitik erreicht werden.

Zur Beteiligung der Anleger an der positiven durchschnittlichen Kursentwicklung des Aktienindex Dow Jones Global Titans™ und zur Absicherung eines Teils der eventuellen Kursrückgänge der erworbenen Aktien beziehungsweise Indexpartizipationsscheine bezogen auf den Anteilwert am Auflagetag, kann der Fonds außerdem Optionen erwerben und verkaufen, gemäß Artikel 4 B) 1 a). In Abweichung von Artikel 4 B) 1 b) des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» dürfen diese Optionen sowohl notiert als auch nicht-notiert sein. Voraussetzung für den Erwerb nicht-notierter Optionen ist, dass es sich bei den Vertragspartnern um Finanzeinrichtungen erster Ordnung handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind. Dabei darf die Summe der Prämien gemäß Artikel 4 B) 1 b) des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» 35% des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen. Darüber hinaus kann der Fonds andere geeignete Instrumente und Techniken nutzen, und zwar insbesondere notierte und nicht-notierte Short Forwards, also den Verkauf von Indexterminkontrakten, mit denen die im Fonds enthaltenen Wertpapiere ganz oder teilweise abgesichert werden können. Voraussetzung für den Verkauf nicht-notierter Forwards ist, dass es sich bei den Vertragspartnern um Finanzeinrichtungen erster Ordnung handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind. Anlagen dürfen in jedweder Währung erfolgen, wobei Anlagen, die nicht auf Fondswährung lauten, gegenüber dieser größtenteils währungskursgesichert werden.

Gemäß Artikel 4 C) 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung bis zu 100% des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Mitgliedstaat der OECD außerhalb der EU oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden. Diese Wertpapiere müssen im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sein, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Art. 21. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Bewertungstag

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 6 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zuzüglich eines Ausgabeaufschlags von bis zu 5,0% des Inventarwertes pro Anteil. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil», von dem eine Rücknahmeprovision zugunsten des Fonds erhoben werden kann, welche 1,5% des Inventarwertes je Anteil nicht übersteigen darf und zugunsten des Fonds erhoben wird. Diese Rücknahmeprovision wird täglich einheitlich für alle Anteilrücknahmen wirksam.

4. Der Inventarwert je Anteil wird gemäß Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit den Artikeln 6 bzw. 9 ermittelt. Dabei werden nicht-notierte Optionen auf Aktienindizes zu den Geldkursen bewertet, die von hierauf spezialisierten Finanzeinrichtungen erster Ordnung gestellt werden.

5. Kauf- und Verkaufsaufträge für Anteile, die bis einschließlich 11.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 21 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Kauf- und Verkaufsaufträge für Anteile, die nach 11.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 21 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.

6. In Abweichung von Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» gilt als Bewertungstag jeder Tag, der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main Börsentag ist und zusätzlich in New York am Vortag Börsentag war.

Art. 22. Kosten der Verwaltung und der Depotbank.

1. Aus dem Fondsvermögen erhält die Verwaltungsgesellschaft eine Vergütung von bis zu 1,2% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, die auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist.

2. Die Depotbank erhält für die Erfüllung ihrer Aufgaben ein Entgelt von bis zu 0,10% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, das auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist, und eine Bearbeitungsgebühr von bis zu 0,125% des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen.

3. Darüber hinaus gehen die im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen und Kosten nach Maßgabe von Artikel 11 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zu Lasten des Fonds.

Art. 23. Thesaurierung der Erträge. Die während des Rechnungsjahres angefallenen ordentlichen Nettoerträge des Fonds werden ebenso wie realisierte Kapitalgewinne, Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge nicht ausgeschüttet, sondern im Fonds wieder angelegt.

Art. 24. Anteilzertifikate. Die Anteile des Fonds (Artikel 8 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil») werden in Globalurkunden verbrieft, die auf den Inhaber lauten und über jede von der Verwaltungsgesellschaft bestimmte Anzahl von Anteilen ausgestellt werden. Entgegen den Bestimmungen (Ausführungen) in Artikel 1, 6, 8 und 9 des Verwaltungsreglements besteht ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke nicht.

Art. 25. Rechnungsjahr. Das erste Rechnungsjahr läuft von der Auflage des Fonds am 16. Dezember 2003 bis zum 15. Dezember 2004. Die folgenden Rechnungsjahre des Fonds beginnen jeweils am 16. Dezember und enden am 15. Dezember des darauffolgenden Jahres.

Art. 26. Dauer des Fonds, Liquidation und Verteilung des Fondsvermögens. Abweichend von Artikel 16 Absatz 1 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» ist die Dauer des Fonds auf den 15. Dezember 2008 befristet.

Die Ausgabe von Anteilen erfolgt längstens bis zum 17. Oktober 2008.

Die Verwaltungsgesellschaft wird mit der Veräußerung des Fondsvermögens am 9. Dezember 2008 beginnen und bis zum 15. Dezember 2008 alle Vermögensgegenstände veräußern, die Forderungen einziehen und die Verbindlichkeiten tilgen.

Die Rückgabe von Fondsanteilen ist mit Ausnahme der Tage vom 9. Dezember 2008 bis einschließlich 15. Dezember 2008 (an diesen Tagen wird die Rückgabe im Anlegerinteresse ausgeschlossen, einerseits zur frühzeitigen Ermittlung des Liquidationserlöses und zu dessen rechtzeitiger Zahlung an den Anteilinhaber sowie zur Ermittlung eventueller Leistungen der Verwaltungsgesellschaft) möglich. Die Verwaltungsgesellschaft behält sich jedoch vor, die Rücknahme von Fondsanteilen einzustellen, wenn dies im Interesse der Gleichbehandlung der Anteilinhaber und einer ordnungsgemäßen Abwicklung, und zwar insbesondere in den Fällen des Artikel 9 und 10 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» geboten erscheint.

Spätestens am Tag nach der Fondsauflösung, welcher ein Bewertungstag ist, gibt die Verwaltungsgesellschaft den Liquidationserlös je Fondsanteil bekannt, der bei der Depotbank sowie bei den Zahlstellen des Fonds an diesem Tag zur Auszahlung gelangt.

Alle eventuell anfallenden Kosten der Liquidation werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Luxemburg, den 22. August 2003.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00843. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054763.3//110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.700.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2003

La démission de la FIDUCIAIRE MANACO S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg de son poste de Gérant, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommée Gérant en son remplacement pour une durée indéterminée, INDEPENDANT, S.à r.l., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MARFI, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054197.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SIGMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

L'an deux mille trois, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SIGMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 228 du 26 mai 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane de Moreau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Pascale Deboulle, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Caroline Oudart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 400.267 actions en circulation, 32.573 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des 30 juillet 2003 et 16 août 2003,
 - au journal «Luxemburger Wort», en date des 30 juillet 2003 et 16 août 2003;
 - au journal «Tageblatt» en date des 30 juillet 2003 et 16 août 2003;
- et par lettres simples envoyées en date du 30 juillet 2003.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de catégories d'actions à l'intérieur des classes d'actions, conversion de la devise en euro, introduction d'actions avec une valeur allant jusqu'à trois décimales, introduction de la possibilité de procéder à une fusion au sein de la SICAV et/ou avec d'autres SICAV luxembourgeoises.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de délimiter la possibilité donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions appartenant à diverses catégories ou diverses classes d'actions dans un portefeuille et de procéder à une scission ou supprimer une scission d'actions de la SICAV.

3. Modification de l'article 26 des statuts afin de préciser

- les modes de dissolution de la SICAV et les méthodes de liquidation de certaines classes ou catégories d'actions.
- la possibilité de procéder à une fusion à l'intérieur de la SICAV et/ou avec une autre SICAV luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de créer des catégories d'actions à l'intérieur des classes d'actions,
- de convertir la devise en euro,
- d'introduire des actions avec une valeur allant jusqu'à trois décimales,
- d'introduire la possibilité de procéder à une fusion au sein de la SICAV et/ou avec d'autres SICAV luxembourgeoises.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de délimiter la possibilité donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions appartenant à diverses catégories ou diverses classes d'actions dans un portefeuille et de procéder à une scission ou supprimer une scission d'actions de la SICAV.

En conséquence l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5.** At the incorporation, the initial capital of the Company was six million Spanish peseta (6,000,000.- ESP or EUR 36,060.73) represented by six hundred (600) shares of the class SIGMA FUND - UNIVERSAL of no par value.

The minimum capital of the company shall be of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euro and sixty-two cents (EUR 1,239,467.62).

The Company constitutes one sole legal entity.

Each class of shares will be deemed to be separate entity for the purpose of the relations as between shareholders.

The Board of Directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 22 hereof at the Net Asset Value or at the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article 21 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be

issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Within each class of shares, the Board of Directors is entitled to create different categories that may be characterized by their distribution policy (distribution shares, capitalization shares), their reference currency, their fee level, and/or by any other feature to be determined by the Board of Directors.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and categories and the proceeds of the issue of each category of shares shall be invested, pursuant to Article 3 hereof, in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The Board of Directors is entitled to proceed to a «split» or a «reverse split» of the shares of one class of shares or a category of shares of the Company.

For the purpose of determining the capital of the Company the net assets attributable to each class or category shall, if not expressed in euro, be converted into euro, and the capital shall be equal to the total of the net assets of all the classes and categories of shares.»

Version française:

A la date de la constitution de la Société, le capital initial de la Société était de six millions de pesetas (6.000.000,- ESP ou EUR 36.060,73), représenté par six cents (600) actions de la classe SIGMA FUND - UNIVERSAL, sans mention de valeur.

Le capital minimum de la Société est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62).

La Société constitue une entité juridique individuelle, et dans les relations des actionnaires entre eux, chaque classe d'actions sera considérée comme étant une entité distincte.

Le Conseil d'Administration est autorisé, sans restriction, à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'article 22 des présents statuts, à un prix égal à la valeur nette ou aux valeurs nettes respectives par action déterminées conformément à l'article 21 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, dûment mandaté, ou à toute autre personne autorisée, la charge d'accepter les souscriptions à ces actions, de les délivrer et d'en percevoir le paiement.

Le Conseil d'administration est autorisé à créer au sein de chaque classe d'actions différentes catégories se caractérisant par leur propre politique en matière de distribution de dividendes (actions de distribution, actions de capitalisation), leur propre devise de référence et niveau de commission et/ou toute autre particularité que déterminera le Conseil d'administration.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des classes ou catégories d'actions différentes. Les produits de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions sont investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, en valeurs mobilières ou autres avoirs qui correspondront à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type d'actions ou obligations à déterminer par le Conseil d'Administration pour chaque classe d'actions.

Le Conseil d'Administration pourra en outre décider du «split» ainsi que du «reverse split» d'une classe ou catégorie d'actions de la Société.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe ou catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro, et le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments et catégories d'actions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts afin de préciser les modes de dissolution de la SICAV et les méthodes de liquidation de certaines classes ou catégories d'actions et la possibilité de procéder à une fusion à l'intérieur de la SICAV et/ou avec une autre SICAV luxembourgeoise, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class and category of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class and category in proportion of their holding of shares in such class and category.

The Board of Directors may decide at any time the closing of one or more classes or categories of shares of the Company in the following events:

- If, for any reason the value of the total net assets in any class of shares has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such class of shares to be operated in an economically efficient manner or,

- If the political and/or economical environment happens to change. The decision of the liquidation will be published by the Company prior to the effective date of the liquidation and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the board of directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares. Liquidation fees will be estimated and redemption will be dealt free of charge. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class concerned will be

deposited with the custodian for a period of six months after the close of liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided in the preceding paragraph, the board of directors may decide to close down one class of shares by contribution into another class of the Company. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of all the shareholders of the relevant class. Such decision will be published in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the absorbing class. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another class becomes effective.

The decision relative to the merger will be binding upon all the shareholders who have not asked for redemption of their shares after a one month's period.

The board of directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking governed by the Luxembourg law of March 30th, 1988. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of all the shareholders of the relevant class. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the other collective investment undertaking. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another collective investment undertaking becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the merger.

The decision to liquidate or to merge a class of shares in the circumstances and in the manner described in the preceding paragraphs may also be taken at a meeting of the shareholders of the class to be liquidated or merged where no quorum is required and where the decision to liquidate or merge must be approved by shareholders at the simple majority of the shares represented at the meeting.

The contribution of one class into another foreign collective investment undertaking is only possible with the unanimous agreement of all the shareholders of the class concerned or under the condition that only the shareholders who have approved the operation will be transferred.»

Version française:

«En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque classe ou catégorie sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque classe ou catégorie en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe ou catégorie.

Le Conseil d'Administration de la Société est habilité à prendre la décision de liquider une ou plusieurs classes d'actions de la Société dans les cas suivants

- Si l'environnement économique et/ou politique venait à changer. La décision de procéder à la liquidation sera publiée par la Société avant la date à laquelle la liquidation deviendra effective et la publication indique les raisons ainsi que la procédure des opérations de liquidation. A moins que le Conseil d'Administration en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires, ou en vue de maintenir un traitement uniforme des actionnaires, les actionnaires du compartiment concerné peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions. Les honoraires pour la liquidation seront estimés et le rachat sera effectué sans frais. Les actifs qui ne pourront être distribués aux bénéficiaires à la clôture de la liquidation du compartiment concerné seront déposés auprès de la banque dépositaire pendant une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après ce délai les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation en faveur des bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que décrites à l'alinéa précédent le Conseil d'Administration peut décider de clôturer un compartiment par apport dans un autre compartiment de la Société. En outre une telle fission peut être décidée par le Conseil d'Administration si l'intérêt de tous les actionnaires du compartiment concerné le requiert. Cette décision sera publiée de la manière décrite à l'alinéa précédent, et en outre la publication contiendra des informations en relation avec le compartiment absorbant. Cette publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective en vue de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, et cela sans frais, avant que l'opération comportant absorption ne devienne effective.

La décision de fusion liera tous les actionnaires qui n'auront pas demandé le rachat de leurs actions au bout d'un mois.

Le Conseil d'Administration pourra de même, dans les mêmes circonstances qu'indiqué ci-dessous, décider de fermer un compartiment par apport dans un autre organisme de placement collectif réglementé par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988. En outre cette fusion peut être décidée par le Conseil d'Administration si l'intérêt de tous les actionnaires du compartiment concerné le requiert. Cette décision sera publiée de la même manière que décrit ci-dessus et en outre la publication contiendra des informations sur l'autre organisme de placement collectif. Cette publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective en vue de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, et cela sans frais, avant que l'opération comportant absorption par un autre organisme de placement collectif ne devienne effectif. Dans l'éventualité d'un apport à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun, la fusion ne liera que les actionnaires du compartiment concerné qui auront accepté expressément la fusion.

La décision de liquider ou de fusionner un compartiment, dans les circonstances et modalités décrites dans les alinéas précédents, pourra être prise également lors d'une assemblée des actionnaires du compartiment devant être liquidé ou

fusionné dans des situations où aucun quorum n'est requis et où la décision de liquider ou de fusionner doit être approuvée par les actionnaires à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

L'apport d'un compartiment dans un organisme de placement collectif étranger ne sera possible qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires du compartiment concerné ou sous la condition que seuls les actionnaires qui auront approuvé l'opération pourront être transférés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. de Moreau, A.-P. Deboulle, C. Oudart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, vol. 140S, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2003.

P. Bettingen.

(056392.3/202/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

SIGMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 septembre 2003.

P. Bettingen.

(056396.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 16.784.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès,

constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange en date du 27 avril 1979, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 22 août 1979,

modifié suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 août 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 19 octobre 1982,

modifiée suivant acte de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 4 novembre 1996,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 16.784,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Steven Partel, administrateur de sociétés, demeurant à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès,

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard Andreas Klempa, expert-comptable, demeurant 12, The Ridgeway, Kenton, Middlesex, HA 3 OLL (Royaume-Uni),

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision de mettre la société EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Détermination d'une date pour la seconde assemblée générale extraordinaire.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A., en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Gerhard Andreas Klempa, expert-comptable, demeurant 12, The Ridgeway, Kenton, Middlesex, HA 3 OLL (Royaume-Uni), né à Vienne (Autriche) le 3 janvier 1942, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la seconde assemblée générale extraordinaire au 12 septembre 2003 à 12.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: S. Partel, O. Lansac, G.A. Klempa, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 septembre 2003.

P. Decker.

(057427.3/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 16.784.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFDA, EUROPEAN FORMULA DRIVERS ASSOCIATION S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès,

constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange en date du 27 avril 1979, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 22 août 1979,

modifié suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 août 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 19 octobre 1982,

modifiée suivant acte de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 4 novembre 1996,

modifiée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 11 septembre 2003, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 16.784.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Steven Partel, administrateur de sociétés, demeurant à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès,

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard Andreas Klempa, expert-comptable, demeurant 12, The Ridgeway, Kenton, Middlesex, HA 3 OLL (Royaume-Uni),

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Rapport du Commissaire - Vérificateur.

2.- Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire - Vérificateur.

3.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents seront conservés pour une durée de 5 ans.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Gerhard Andreas Klempa, expert-comptable, demeurant 12, The Ridgeway, Kenton, Middlesex, HA 3 OLL (Royaume-Uni), né à Vienne (Autriche) le 3 janvier 1942, et au Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (R.C.S. B n° 80.537), pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur externe de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: S. Partel, O. Lansac, G.A. Klempa, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 septembre 2003.

P. Decker.

(057422.3/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2003.

LAURA BIAGIOTTI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.438.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mai 2003 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs, Madame Laura Biagiotti, Messieurs Guido Banholzer, Georges Philippe et Fabio Virgilli et du commissaire aux comptes, la société EXAM AG, Zürich.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053460.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

47921

HERMITAGE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.460.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 21 août 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Georges Chamagne de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 21 août 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son pré-décesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour HERMITAGE GROUPE S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053461.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FINALIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.612.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 20 août 2003

Résolutions

Les actionnaires nomment les administrateurs et le Commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice qui se termine le 28 février 2004 comme suit:

Administrateurs

MM. Manuel Frias, employé privé, demeurant au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur-délégué;

Michael Twinning, employé privé, demeurant 43-45 Portman Square, Londres W1H 6DH, Angleterre, administrateur;

Rémi Terrail, employée privée, demeurant 4, rue Nicholas Chuquet, F-75017 Paris, France, administrateur;

Cédric Dubourdieu, employé privé, demeurant au 141, boulevard Saint-Germain, F-75006 Paris, France, administrateur;

Marco Bus, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053464.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

EUROLOTTO SYSTEMS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 47.610.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

AVANDALE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.676.

—
 Veuillez prendre note que les administrateurs de la société ont changé d'adresse et demeurent tous désormais au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054148.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

DINVEST TWO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.546.

—
 In the year two thousand and three, on the first day of September.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, prevented who will guard the original of the present deed.

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DINVEST TWO (the «Corporation»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26th November, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 29th December, 1999. The Articles have been amended for the last time on 25th November, 2000 by notarial deed published in the Mémorial on 19th June, 2001.

The meeting elected as Chairman Ms Viviane de Moreau, bank employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Anne-Pascale Deboulle, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr Bernhard Heinz, bank employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. The present meeting was convened by publication of a notice containing the agenda in

- The Luxemburger Wort on 13th and 22nd August, 2003;

- The Mémorial on 13th and 22nd August, 2003.

Convening notices have further been sent by mail to registered shareholders on 13th August, 2003.

III. It appears from the attendance list that out of 140,686 shares issued and outstanding, 107,038 shares are represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV. A merger proposal was published in the Mémorial and in the Luxemburger Wort on 29th July, 2003 (the «Merger Proposal»).

V. The Merger Proposal, the special reports prepared by the DELOITTE & TOUCHE S.A. for both the Corporation and DINVEST, the reports of the directors of DINVEST and the Corporation, the financial reports containing the audited annual accounts of the last 3 years of DINVEST and the Corporation, the financial statements of the Corporation covering the period from 1st July, 2002 until 2nd June, 2003 and financial statements of DINVEST covering the period from 1st January, 2003 until 2nd June, 2003 and the draft Prospectus of DINVEST «post merger» were available for inspection to the shareholders of the Corporation and of DINVEST, from 1st August, 2003 at the registered office of the Corporation.

VI. As of the date of this meeting, no shareholder(s) of DINVEST has(ve) requested that a shareholders' meeting of DINVEST, be held to deliberate on the proposed merger.

VII. The agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

A. To approve the merger of the Corporation into DINVEST, a «société d'investissement à capital variable» under Part II of the law of 30th March, 1988 on the undertakings for collective investment having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and more specifically upon hearing (the «Merger»):

(i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 29th July, 2003 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and

(ii) the audit report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by DELOITTE & TOUCHE for the Corporation.

1) to approve the Merger Proposal;

2) to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the Merger, as defined in the Merger Proposal on 3rd September, 2003;

3) to approve that all assets and liabilities attributable to Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek and Dinvest Two-Mediatek shall be allocated to Dinvest-Technologies, that all assets and liabilities attributable to Dinvest

Two-Europe shall be allocated to Dinvest-Long/Short Europe and all assets and liabilities of Dinvest Two-Long/Short US shall be allocated to Dinvest-Long/Short US;

4) to approve that for accounting purposes, all assets and liabilities of the Corporation shall be deemed transferred to DINVEST on account of Dinvest-Technologies, Dinvest-Long/Short Europe and Dinvest-Long/Short US on the day of the determination of the last available net asset value of the shares of the Corporation at the date of the EGM of the Corporation (the «Valuation Day»).

5) to approve that in exchange for the contribution of the assets and liabilities of the Corporation, DINVEST will issue to each shareholder of the Corporation shares having in aggregate the same value as the shares in the Corporation held by each such shareholder:

- to the holders of shares in Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek and Dinvest Two-Mediatek, a certain number of shares of class A in Dinvest-Technologies determined on the basis of the net asset value per share of the relevant sub-funds of the Corporation on the Valuation Day and the issue price per class A share of Dinvest-Technologies as fixed by the board of directors of DINVEST,

- to the holders of shares in Dinvest Two-Europe the same number of class AE shares in Dinvest-Long/Short Europe as the number of shares they hold in Dinvest Two-Europe, the issue price of the class AE shares in Dinvest-Long/Short Europe being equal to the net asset value per share of Dinvest Two-Europe on the Valuation Day,

- to the holders of shares in Dinvest Two-Long/Short US the same number of class A shares in Dinvest-Long/Short US as the number of shares they hold in Dinvest Two-Long/Short US, the issue price of the class A shares in Dinvest-Long/Short US being equal to the net asset value per share of Dinvest Two-Long/Short US on the Valuation Day.

6) to state that, as a result of the Merger, the Corporation be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

B. To approve the annual accounts of the Corporation for the financial year starting from 1st July, 2002 to 30th June, 2003 and more specifically:

1) to hear and approve the report of the board of directors and to hear the report of the auditor on the annual accounts for the financial year starting from 1st July, 2002 up to 30th June, 2003,

2) to approve the annual accounts for the financial year starting from 1st July, 2002 to 30th June, 2003,

3) to grant discharge to the directors in office for the performance of their duties until 30th June, 2003.

After having examined the reports of the board of directors and of the statutory auditor relating to the annual accounts of the Corporation for the financial year starting from 1st July, 2002 to 30th June, 2003 and after deliberation the meeting approves the following resolutions at a majority of 107,038 shares voting in favour:

First resolution

The shareholders decide to approve the report of the board of directors and the report of the auditor on the annual accounts for the financial year starting from 1st July, 2002 up to 30th June, 2003.

Second resolution

The shareholders decide to approve the annual accounts for the financial year starting from 1st July, 2002 to 30th June, 2003.

Third resolution

The shareholders decide to grant discharge to the directors in office for the performance of their duties until 30th June, 2003.

The meeting further hears the reports of the Board of Directors and of the auditor referred to in item A (i) or (ii), which reports will remain annexed to the present deed, approves the following resolutions in respect of the proposed merger of the Company into DINVEST at a majority of 107,038 shares voting in favour:

First resolution

The shareholders decide to approve the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to fix the Effective Date of the Merger at 3rd September, 2003 after close of business.

Third resolution

The shareholders decide that, on the Effective Date, all assets and liabilities attributable to Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek and Dinvest Two-Mediatek shall be allocated to Dinvest-Technologies, that all assets and liabilities attributable to Dinvest Two-Europe shall be allocated to Dinvest-Long/Short Europe and that all assets and liabilities of Dinvest Two-Long/Short US shall be allocated to Dinvest-Long/Short US.

Fourth resolution

The shareholders decide that for accounting purposes, all assets and liabilities of the Corporation shall be deemed transferred to DINVEST on account of Dinvest-Technologies, Dinvest-Long/Short Europe and Dinvest-Long/Short US on the day of the determination of the last available net asset value of the shares of the Corporation at the date of the present meeting (the «Valuation Day»).

Fifth resolution

The shareholders decide to approve that in exchange for the contribution of the assets and liabilities of the Corporation, DINVEST will issue to each shareholder of the Corporation shares having in aggregate the same value as the shares in the Corporation held by each such shareholder in the following manner:

- to the holders of shares in Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek and Dinvest Two-Mediatek, a certain number of shares of class A in Dinvest-Technologies determined on the basis of the net asset value per share of

the relevant sub-funds of the Corporation on the Valuation Day and the issue price per class A share of Dinvest-Tech-nologies as fixed by the board of directors of DINVEST,

- to the holders of shares in Dinvest Two-Europe the same number of class AE shares in Dinvest-Long/Short Europe as the number of shares they hold in Dinvest Two-Europe, the issue price of the class AE shares in Dinvest-Long/Short Europe being equal to the net asset value per share of Dinvest Two-Europe on the Valuation Day,

- to the holders of shares in Dinvest Two-Long/Short US the same number of class A shares in Dinvest-Long/Short US as the number of shares they hold in Dinvest Two-Long/Short US, the issue price of the class A shares in Dinvest-Long/Short US being equal to the net asset value per share of Dinvest Two-Long/Short US on the Valuation Day.

Sixth resolution

The shareholders decide that, as a result of the Merger, Corporation shall be wound up on the Effective Date and all its former shares in issue shall be cancelled on the basis that all the assets and liabilities shall be deemed to be transferred to DINVEST as of the Effective Date.

The undersigned notary declares, in compliance with article 271(2) of the law on commercial companies, that he has verified and certifies the accomplishment and the legality of the measures incumbent upon the merging corporations and of the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of this Extraordinary General Meeting of shareholders are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Witz, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinc-kx, notaire de résidence à Mersch, actuellement empêché, lequel aura la garde e la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DINVEST TWO (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 29 décembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié le 25 novembre 2000, publié au Mémorial le 19 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Mme Viviane de Moreau, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Anne-Pascale Debouille, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M. Bernhard Heinz, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau, resteront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente Assemblée a été convoquée par publication des notices contenant l'ordre du jour, dans:

- le Luxemburger Wort les 13 et 22 août 2003;
- le Mémorial les 13 et 22 août 2003.

Des avis de convocation ont également été envoyés par courrier aux actionnaires nominatifs le 13 août 2003.

III. Il résulte de la liste de présence que sur 140.686 actions émises et en circulation 107.038 actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV. Un projet de fusion a été publié au Mémorial et dans le Luxemburger Wort le 29 juillet 2003 (le «Projet de Fusion»).

V. Le Projet de Fusion, les rapports spéciaux préparés par DELOITTE & TOUCHE S.A. pour la Société et DINVEST, les rapports des conseils d'administration de DINVEST et de la Société, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés des trois dernières années pour DINVEST et la Société, les états comptables de la Société couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2002 au 2 juin 2003 et les états comptables de DINVEST couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 2 juin 2003 ainsi que le projet de prospectus de DINVEST «post-fusion» étaient disponibles pour consultation pour les actionnaires de la Société depuis le 1^{er} août 2003 au siège social de la Société.

VI. A la date de la présente assemblée, aucun actionnaire de DINVEST n'a demandé à ce que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires de DINVEST afin de délibérer sur la fusion projetée.

VII. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

I. Approuver la fusion de la Société dans DINVEST, une société d'investissement à capital variable constituée sous la partie II de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et plus spécifiquement après avoir entendu (la «Fusion»):

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 29 juillet 2003 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ainsi que

(ii) le rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé pour la Société par DELOITTE & TOUCHE S.A.,

1) approuver le Projet de Fusion;

2) fixer au 3 septembre 2003 la date effective (la «Date Effective») de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion;

3) approuver que l'actif et le passif attribuable à Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek et Dinvest Two-Mediatek soient alloués à Dinvest-Technologies, que l'actif et le passif attribuable à Dinvest Two-Europe soient alloués à Dinvest-Long/Short Europe et que l'actif et le passif de Dinvest Two- Long/Short US soient alloués à Dinvest Long/Short US;

4) approuver que l'actif et le passif de la Société soient considérés, pour des raisons comptables, comme ayant été transférés à DINVEST sur les comptes de Dinvest-Technologies, Dinvest-Long/Short Europe et Dinvest-Long/Short US au jour de calcul de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des actions de la Société à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société (le «Jour d'Evaluation»).

5) approuver que DINVEST émette à chaque actionnaire de la Société en contrepartie de la contribution de l'actif et du passif de la Société des actions ayant au total la même valeur que les actions de la Société détenues par chacun de ces actionnaires:

- aux détenteurs des actions dans Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek, Dinvest Two-Mediatek sera attribué un certain nombre d'actions de la classe A dans Dinvest-Technologies déterminé sur base de la valeur nette d'inventaire des sous-fonds en question de la Société au Jour d'Evaluation et du prix d'émission par action de la classe A de Dinvest-Technologies tel que fixé par le conseil d'administration de DINVEST,

- aux détenteurs d'actions dans Dinvest Two-Europe sera alloué le même nombre d'actions de la classe AE dans Dinvest-Long/Short Europe que le nombre d'actions qu'ils détiennent dans Dinvest Two-Europe, le prix d'émission des actions de classe AE dans Dinvest-Long/Short Europe étant égale à la valeur nette d'inventaire par action de Dinvest Two-Europe au Jour d'Evaluation,

- aux détenteurs d'actions dans Dinvest Two-Long/Short US le même nombre d'actions de classe A dans Dinvest-Long/Short US que le nombre d'actions qu'ils détiennent dans Dinvest Two-Long/Short US, le prix d'émission des actions de classe A dans Dinvest-Long/Short US étant égal à la valeur nette d'inventaire par action de Dinvest Two-Long/Short US au Jour d'Evaluation.

6) déclarer qu'en conséquence de la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions émises seront annulées.

B. Approuver les comptes annuels de la Société pour l'année comptable allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 et plus spécialement:

1) entendre et approuver le rapport du conseil d'administration et entendre le rapport du réviseur d'entreprise sur les comptes annuels pour l'année comptable allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003,

2) approuver les comptes annuels pour l'année comptable allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003,

3) donner quitus aux administrateurs en fonction pour l'accomplissement de leur devoir jusqu'au 30 juin 2003.

Après avoir examiné les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise relatif aux comptes annuels de la Société pour l'année comptable allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 et après délibération, l'assemblée approuve les résolutions ci-après à une majorité de 107.038 actions votant en faveur des résolutions:

Première résolution

Les actionnaires décident d'approuver le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprise sur les comptes annuels pour l'année comptable allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année comptable allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de donner quitus aux administrateurs en fonction pour l'accomplissement de leurs devoirs jusqu'au 30 juin 2003.

L'assemblée entend ensuite les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise mentionnés au point A (i) ou (ii), lesquels rapports resteront annexés au présent acte, et approuve les résolutions ci-après relatives à la fusion projetée de la Société dans DINVEST à une majorité de 107.038 actions votant en faveur des résolutions:

Première résolution

Les actionnaires décident d'approuver le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de fixer la Date Effective de la Fusion au 3 septembre 2003 à la fermeture des bureaux.

Troisième résolution

Les actionnaires décident que l'actif et le passif attribuable à Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek et Dinvest Two-Mediatek soient alloués à Dinvest-Technologies, que l'actif et le passif attribuable à Dinvest Two-Europe soient alloués à Dinvest-Long/Short Europe et que l'actif et le passif de Dinvest Two-Long/Short US soient alloués à Dinvest Long/Short US.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident que l'actif et le passif de la Société soient considérés, pour des raisons comptables, comme ayant été transférés à DINVEST sur les comptes de Dinvest-Technologies, Dinvest-Long/Short Europe et Dinvest-Long/Short US au jour de calcul de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des actions de la Société à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société (le «Jour d'Evaluation»).

Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'approuver que DINVEST émette à chaque actionnaire de la Société en contrepartie de la contribution de l'actif et du passif de la Société des actions ayant au total la même valeur que les actions de la Société détenues par chacun de ces actionnaires de la manière suivante:

- aux détenteurs des actions dans Dinvest Two-Technologies, Dinvest Two-Biohealthtek, Dinvest Two-Mediatek sera attribué un certain nombre d'actions de la classe A dans Dinvest-Technologies déterminé sur base de la valeur nette d'inventaire des sous-fonds en question de la Société au Jour d'Evaluation et du prix d'émission par action de la classe A de Dinvest-Technologies tel que fixé par le conseil d'administration de DINVEST,
- aux détenteurs d'actions dans Dinvest Two-Europe sera alloué le même nombre d'actions de la classe AE dans Dinvest-Long/Short Europe que le nombre d'actions qu'ils détiennent dans Dinvest Two-Europe, le prix d'émission des actions de classe AE dans Dinvest-Long/Short Europe étant égale à la valeur nette d'inventaire par action de Dinvest Two-Europe au Jour d'Evaluation,
- aux détenteurs d'actions dans Dinvest Two-Long/Short US le même nombre d'actions de classe A dans Dinvest-Long/Short US que le nombre d'actions qu'ils détiennent dans Dinvest Two-Long/Short US, le prix d'émission des actions de classe A dans Dinvest-Long/Short US étant égal à la valeur nette d'inventaire par action de Dinvest Two-Long/Short US au Jour d'Evaluation.

Sixième résolution

Les actionnaires décident qu'à la suite de la Fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes ses actions en émission seront annulées du fait que tous les Avoirs de la Société seront censés être transférés à DINVEST à la Date Effective.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société à la suite de la présente Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sont évalués à mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: V. de Moreau, A.P. Debouille, B. Heinz, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 425, fol. 32, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 septembre 2003.

H. Hellinckx.

(056903.3/242/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2003.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 28.889.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(054273.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

IRIDIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.973.

scindée en:

TUTINIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

VANADIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRIDIUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.973), constituée suivant l'acte de scission de la société VICETIA S.A. reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2003, publié au Mémorial C numéro 318 du 25 mars 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2003 publié au Mémorial C numéro 306 du 21 mars 2003.

ayant un capital social souscrit fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 713 du 7 juillet 2003.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 713 du 7 juillet 2003.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 713 du 7 juillet 2003 sans restrictions, y compris les statuts des nouvelles sociétés à résulter de la scission.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 7 août 2003 avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

Sixième résolution

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 713 du 7 juillet 2003.

Septième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société anonyme TUTINIUM S.A.:

administrateurs:

1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 195, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006;

- pour la société anonyme VANADIUM S.A.:

administrateurs:

1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Huitième résolution

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trois mille euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M-F. Ries-Bonani, C. Dostert, A. Da Silva Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2003, vol. 524, fol. 34, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2003.

J. Seckler.

(054270.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

CARRARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.305.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, Juriste, demeurant à Luxembourg,
«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social à Luxembourg;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding CARRARA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.305, a été constituée suivant acte reçu le 17 octobre 1991.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding CARRARA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CARRARA HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(054144.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

UNIVEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.412.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 12 août 2003

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.
- Maître Tessa Stocklausen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

KPMG AUDIT, Société Civile, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054193.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

TST LE BANVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 95.305.

In the year two thousand and three, on the fourth day of July.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- TISHMAN SPEYER/TRAVELERS INTERNATIONAL REAL ESTATE VENTURE V, LP, having its registered office at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, having its registered office at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA.
- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands.
- TST NETHERLANDS V GP, LLC having its registered office at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands.

All here represented by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of TST LE BANVILLE, S.à r.l. («the Company»), incorporated on April 23, 2003 before the undersigned Notary, not yet registered at the Luxembourg Register of Commerce, and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders unanimously resolved to transfer the current registered seat of the Company from its present address of 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

IV. Pursuant to the above resolution, the shareholders unanimously resolved to amend accordingly article 3 of the Company's by-laws, which will be read as follows:

«**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Munsbach (municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may not have offices or branches outside Luxembourg.»

V. The shareholders unanimously resolved to create two categories of Managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager», resolved to fix and determine their powers and resolved to amend accordingly the articles 8, 9 and 10 of the Company's by-laws which will be read as follows:

«**Art. 8. Board of Managers.** The Company is managed by a board composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager» («Conseil de Gérance»). The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

VI. The shareholders resolved to accept the resignations of Mr Gary Roth, Mr Michael Spies and TMF CORPORATE SERVICES S.A. as managers of the Company and grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

VII. The shareholders resolved to designate the current managers of the Company as «Category A Managers» and to appoint Mr Marcel Stephany, Company Director, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-17268 Bereldange as «Category B Manager».

VIII. The shareholders acknowledged that pursuant to the above resolutions the Board of Managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Jerry I Speyer, Company Director, residing at 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA
- Robert Speyer, Company Director, residing at 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA
- Burton Lehman, Company Director, residing at 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA
- Mark Kingston, Company Director, residing at 21-24 Millbank, London, SW1P 4QP, United Kingdom,
- Paul Galiano, Company Director, residing at 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA.

Category B Manager:

- Marcel Stephany, Company Director, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-17268 Bereldange.

IX. The shareholders resolved, in compliance with article 9 last paragraph of the Company's bylaws, to delegate for an undetermined period the day-to-day management of the Company to Mr Marcel Stephany, prenamed, and to Ms Caroline Rouse, residing at 31 Elaine Grove, London NW5 4QH, UK.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial Deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original Deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- TISHMAN SPEYER/TRAVELERS INTERNATIONAL REAL ESTATE VENTURE V, LP, avec siège social à 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, avec siège social à 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA.
- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, avec siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas.
- TST NETHERLANDS V GP, LLC avec siège social à 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, avec siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas.

Toutes ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données par acte sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée constituée et établie suivant les lois du Luxembourg sous la dénomination de TST LE BANVILLE, S.à r.l. («la Société»), constituée le 23 avril 2003 par devant le notaire instrumentaire, non encore enregistrée au Registre du Commerce de Luxembourg, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

IV. Suite à cette décision, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance.

La Société ne peut pas avoir des bureaux et des succursales en dehors du Luxembourg.»

V. Les associés décident à l'unanimité de créer deux catégories de gérants, nommés, respectivement, «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B», décident de fixer et de déterminer leurs pouvoirs et de modifier en conséquence les articles 8, 9 et 10 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.»

VI. Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Gary Roth, Monsieur Michael Spies et TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérants de la Société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

VII. Les associés décident de nommer les gérants actuels de la Société comme «gérants de catégorie A» et de nommer Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-17268 Bereldange comme «gérant de catégorie B».

VIII. Les associés reconnaissent que, suite aux décisions ci-dessus, le Conseil de Gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Jerry I Speyer, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA
- Robert Speyer, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA
- Burton Lehman, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA
- Mark Kingston, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank, London, SW1P 4QP, Royaume-Uni
- Paul Galiano, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 520 Madison Avenue New York, NY 10022, USA.

Gérant de catégorie B:

- Marcel Stephany, administrateur de société, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-17268 Bereldange.

IX. Les associés décident, conformément à l'article 9, dernier paragraphe des statuts de la Société, de déléguer, pour une période indéterminée, la gestion journalière de la Société à Monsieur Marcel Stephany, prénommé, et à Madame Caroline Rouse, demeurant à 31 Elaine Grove, London NW5 4QH, UK.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

J. Elvinger.

(054163.3/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

MEDIA BRAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 85.625.

—

Démission

Monsieur Léon Weyer dépose avec effet immédiat son mandat d'administrateur de la société anonyme MEDIA BRAIN S.A., démission notifiée par courrier adressé en date du 8 août 2003 au conseil d'administration de la société.

Pour publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 août 2003.

L. Weyer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054281.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

MEDIA BRAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 85.625.

—

Démission

Monsieur Egon Seyert donne sa démission avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société anonyme MEDIA BRAIN S.A. par courrier adressé en date du 8 août 2003 au conseil d'administration de la société.

Pour publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 août 2003.

E. Seyert.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054283.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

INTERNATIONAL POWER NPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: EUR 710.504.600,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 86.454.

En date du 29 juillet 2003, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg effectif au 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054149.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

P.G.L., PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.016.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 2 juin 2003*

- Monsieur Eric Pouillevet, Directeur Administration Gestion Finance Europe, demeurant à Boulogne-Billancourt (France), 148/150, route de la Reine, est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur François Bertière, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Monsieur Eric Pouillevet sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

- Monsieur Philippe Josse, Directeur Europe, demeurant à Boulogne-Billancourt (France), 148/150, route de la Reine, Administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait le 2 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., P.G.L.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054198.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ROXELANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054215.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ROCCA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 88.354.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH00542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de EUR 7.456,49 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054219.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

INVESTRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.328.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054218.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.312.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054220.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

HK MEDIA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} août 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de EUR 812,65 est porté en diminution de la perte reportée.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054222.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

MEDCON S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 52.326.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du liquidateur de la société MEDCON S.A. (en liquidation) du 20 août 2003 que la résolution suivante a été prise:

Le siège social de la société MEDCON S.A. (en liquidation) est transféré à l'adresse suivante: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du 10 octobre, et ce, conformément à l'article 1 des statuts de la société qui stipule que « le siège social est établi à Bereldange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ».

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(054227.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

MERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 83.265.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054223.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

D.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.663.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054226.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ALSTRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.306.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054228.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

TRADENET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 79.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054231.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

RISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.919.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054232.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SYNERGY MOTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 59.663.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

The Directors

(054264.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SYNERGY MOTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 59.663.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 2 septembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SYNERGY MOTOR S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer le profit de l'exercice comme suit:

- Report à nouveau du profit de 72.291.154,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054274.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ELECTRO-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.
R. C. Luxembourg B 11.820.

La société au capital social de EUR 124.080,- (cent vingt-quatre mille quatre-vingt Euros) entièrement libérée déclare par la présente avoir ouvert une succursale à: L-7526 Mersch, Zone Industrielle, rue Jean Léonard.

Lorentzweiler, le 28 juillet 2003.

Pour la S.à r.l.

S. Everad / C. Everad / T. Everad / F. Everad

Gérante commerciale / Gérante administrative / Gérant technique / Gérant commercial

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054375.3/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ELECTRO-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.
R. C. Luxembourg B 11.820.

La société au capital social de EUR 124.080,- (cent vingt-quatre mille quatre-vingts Euros) entièrement libéré déclare par la présente avoir ouvert une succursale à: L-7520 Mersch, rue Grande-Duchesse Charlotte N° 24.

Lorentzweiler, le 28 juillet 2003.

Pour la S.à r.l.

S. Everad / C. Everad / R. Everad / F. Everad

Gérante commerciale / Gérante administrative / Gérante technique / Gérant commercial

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054376.3/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ESPAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.014.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054275.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

EUROCOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 41, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 78.852.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054276.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

GDL FI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 88.030.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054233.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

I.P.P. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 77.310.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054236.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

INTERGARDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 78.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

PLASTEDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 24.863.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2002 conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, les statuts coordonnés, réf. LSO-AI00766, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AH00762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054234.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SALE & CO. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.548.

—
EXTRAIT

Suite à la substitution de la devise Euro à la devise Franc Luxembourgeois intervenue le 1^{er} janvier 2002, des statuts coordonnés modifiant le capital social de la société de Franc Luxembourgeois en Euro en application du taux de conversion tel qu'irrévocablement défini le 31 décembre 1998, réf. LSO-AI00759, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AH00754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054237.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

FLURWALD FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.003.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054241.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

CAREBA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.
R. C. Luxembourg B 23.699.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 49 du 25 février 1986.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(054247.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

TISCALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.406.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Bénéfice de l'exercice EUR 2.557.894,98

Affecté au report à nouveau

Composition du conseil d'administration au cours de l'exercice 2002

- M. Mario Rosso
- M. Massimo Cristofori
- M. Pasquale Lionetti
- M. Luigi Scardovi,
- M. Manuel Roche

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signatures.

(054242.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

WAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

2K IT CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 94.157.

Monsieur Tahar Seghier informe de sa démission en tant que gérant technique de la société 2K IT CONCEPT, S.à r.l., ayant son siège actuel rue Sigismond 19, L-2537 Luxembourg.

Cette démission prendra effet immédiat.

Luxembourg, le 19 août 2003

T. Seghier.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-AI01182. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054244.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

saint-paul luxembourg s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 8.170.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 août 2003

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Paul Zimmer, directeur général, demeurant à Bofferdange, de ses fonctions de membre du conseil d'administration de saint-paul luxembourg s.a.

Conformément à l'article 21 des statuts de saint-paul luxembourg s.a., le Conseil d'Administration a nommé avec effet immédiat Monsieur Charles Ruppert, administrateur-délégué, demeurant à Niederdonven, au poste de directeur général.

Fait à Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour extrait conforme

M. Schiltz

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054267.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

A.S.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 34.024.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054245.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

EDVIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 85.378.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054246.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

AXIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.167.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054248.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

LINESUN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.083.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054249.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

CITAR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.271.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054250.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

M.U.P.L.A.F. S.A., MUTUELLE DE PLACEMENTS FINANCIERS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 2.868.

En date du 29 août 2003, la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, Registre de commerce B 30.775 ayant son siège social place de Metz, L-2954 Luxembourg, a décidé de dénoncer le siège social de la société MUTUELLE DE PLACEMENTS FINANCIERS S.A., qui n'est donc plus située au 2, place de Metz, L-2954 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT LUXEMBOURG

Signatures

(054251.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS,
LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R. C. Luxembourg B 18.159.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(054252.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

TISCALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.406.

Constituée en date du 30 mai 2000, par acte devant Maître Delvaux, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2002

Bénéfice de l'exercice EUR 2.557.894,98

Affecté au report à nouveau

Composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2002

- M. Mario Rosso
- M. Massimo Cristofori
- M. Pasquale Lionetti
- M. Luigi Scardovi,
- M. Manuel Roche

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054253.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS,
LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.e.c.s.,
Société en commandite simple.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R. C. Luxembourg B 18.193.

La société a été constituée sous seing privé, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(054257.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

CRECY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.161.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Marc Collard de son poste d'administrateur avec effet au 6 novembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054263.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

PHI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.326.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054265.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

L.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.250.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054266.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BOISSONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.649.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054268.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

DSJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.201.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054271.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054277.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.380.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
le 20 mars 2002 à 11.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Breuillé de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001 et lui donne quitus pour sa gestion durant son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Dhondt au poste d'administrateur.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054278.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

HONEYCOMB TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.453.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Marc Collard de son poste d'administrateur avec effet au 6 novembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Philippe De Castellane, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054282.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

BERLYS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.431.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
extraordinairement le 11 juin 2003 à 16.00 heures*

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste de Gérant B avec effet au 20 décembre 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée ratifie la nomination de Madame Corina Faber au poste de Gérant B.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054285.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

BURODEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 70.179.

L'an deux mille trois, le vingt et un août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BURODEP S.A., avec siège à L-2543 Luxembourg, 30, rue du Dernier Sol, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 30.196, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.179,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Christine Doerner, préqualifiée, en date du 7 septembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 7.191.

Le capital social de ladite société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 13.849.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1361 du 19 septembre 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Eric Le Paige, Administrateur de société, demeurant à B-1630 Linkebeek, Oplinkebeek, 14.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu, clerc de notaire, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Agnese Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de soixante-deux mille cinq cents (EUR 62.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Eric Le Paige, Administrateur de société, demeurant à B-1630 Linkebeek, Oplinkebeek, 14.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Le Paige, L. Neu, A. Monte, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, vol. 890, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2003.

B. Moutrier.

(052327.3/272/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ALMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Philippe De Castellane, employé privé, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054297.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.428.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
extraordinairement le 11 juin 2003 à 15.30 heures*

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste de Gérant B avec effet au 20 décembre 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée ratifie la nomination de Madame Corina Faber au poste de Gérant B.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054286.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

FRAGRANCE RESOURCES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.595.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.420.

En date du 1^{er} juillet 2003, l'associé unique de FRAGRANCE RESOURCES INVESTMENTS, S.à r.l., a décidé de nommer Monsieur Detlev Staecker, demeurant à Scharnhorststrasse 19, 48151 Münster/WV Allemagne, en tant que gérant additionnel de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054303.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.248.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 31 janvier 2002

Le Conseil de Gérance accepte les démissions de Messieurs Patrick Dhondt et Luc Leroi des postes de Commissaire aux Comptes avec effet au 31 janvier 2002. Quitus pour leurs mandats sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Messieurs Pierre-Paul Cochet et François Dereme, demeurant à Luxembourg. Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054287.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.428.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 20 décembre 2002

Le Conseil accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste de Gérant B avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Madame Corina Faber, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054291.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

BERLYS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.431.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 20 décembre 2002

Le Conseil accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste de Gérant B avec effet au 20 décembre 2002. Quitus pour son mandat sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Madame Corina Faber, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054294.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

T.T.R., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.174.

—
Madame Triny Reuter, demeurant à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, propriétaire de l'immeuble à la même adresse, dénonce avec effet immédiat le siège de la société anonyme T.T.R., inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 66.174, établie à son adresse à son insu.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour Madame Triny Reuter

M^e R. Lutgen

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054362.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

HEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 4.880.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Monsieur Alphonse Hein, administrateur de société, D-Merzig
Monsieur Jean-Pierre Hein, administrateur de société, L-Machtum
Monsieur Marc Wiltzius, employé privé, L-Mondorf-les-Bains

Commissaire aux Comptes

Madame Angélique Marx, employée privée, F-Yutz
Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour HEIN S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054192.3/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

MMW SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 25.952.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of MMW SECURITIES FUND, SICAV (the «Company») will be held at the registered office of the Company on *October 17, 2003* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
2. Approval of the statement of net assets and of the statement of operations for the fiscal year ended June 30, 2003; decisions as to the allocation of the results for the fiscal year ended June 30, 2003;
3. Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor in relation to their activities during the fiscal year ended June 30, 2003;
4. Appointment of the Statutory Auditor;
5. Appointment of the Directors;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda and decisions at the Annual General Meeting will be taken on a simple majority of the votes cast on the shares present or represented at the meeting.

In order to validly vote on the agenda, the bearer shareholders have to deposit their shares in blocked securities accounts with M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., until October 13, 2003 at the latest. Evidence must be produced at the meeting by each shareholder with regard to his holding of shares and with regard to the deposit.

I (04481/755/25)

The Board of Directors.

HENDERSON INDEPENDENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 51.541.

The liquidation of the HENDERSON INDEPENDENT FUND, in liquidation (the «Corporation») has been closed as at 15 September 2003, by virtue of a resolution taken by the extraordinary general meeting of shareholders of the Corporation.

The books of accounts and the corporate documents of the Corporation are deposited and lodged for a period of five years at the offices of BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg.

The funds which have not been distributed to the shareholders and creditors of the Corporation at the close of the liquidation and which are due to the shareholders and creditors are deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH

Liquidator

(04605/755/16)

WOOD & COMPANY SICAV , Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.144.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of WOOD & COMPANY will be held at its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg at 2.00 p.m. on *September 30, 2003* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Approval of the Annual Audited Financial Statements, the Report of the Independent Auditor and Directors' Report for the year to May 31, 2003.
2. Dividend Distribution.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Re-election of Directors.
5. Re-election of the Auditor.
6. Miscellaneous.

Voting

Resolution on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than *September 29, 2003*. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this Notice and can also be obtained from the registered office.

17 September 2003.
(04537/041/26)

The Board of Directors.

INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.329.

Dear Shareholders,

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER S.A., (the «Company») which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on *20th October 2003* at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors, statutory auditor and independent auditors' report for the fiscal year ended on 31st December 2002.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statement for the fiscal year ended on 31st December 2002.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended on 31st December 2002.
4. Discharge of liabilities to the Directors, to the statutory auditor and to the independent auditor for the fiscal year ended on 31st December 2002.
5. Election or re-election of the Directors, of the statutory auditor and of the independent auditor for the fiscal year ending on 31st December 2003.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and to vote at the Annual General Meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than *17th October 2003*.

All shareholders are entitled to attend and to vote and are entitled to appoint proxies to attend and to vote instead of them. In order to take part in the Annual General Meeting, shareholders who are not able to attend the Meeting are invited to vote by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company. A proxy holder need not be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., to the attention of Mrs Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to *17th October 2003* at 5.00 p.m.

The Meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.
I (04604A/755/34)

The Board of Directors.

ACCIONAIRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 68.434.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *16 octobre 2003* à 11.00 heures au siège social, Aérolog Center, 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001,
3. Affectation du résultat,
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

I (04569/032/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.512.

Le rapport annuel audité de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société») n'ayant pas été remis dans les délais requis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (ci-après dénommée «l'Assemblée») qui s'est tenue au siège social de la Société le 1^{er} septembre 2003, le Président de l'Assemblée a décidé de surseoir aux décisions 1, 2 et 3 de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée reprenant ces points.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à la

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social, le jeudi *23 octobre 2003* à 11.00 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2003.
3. Affectation des résultats.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (04604/755/25)

Le Conseil d'Administration.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *15 octobre 2003* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 338.000 (trois cent trente-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 62.000 (soixante-deux mille euros) à EUR 400.000 (quatre cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles, intégralement souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation respective et par apport en numéraire par ces actionnaires de la somme de EUR 338.000 (trois cent trente-huit mille euros).
2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

X. Pauwels / C. Bastin
Manager / Senior Advisor

I (04633/581/18)

PRO FONDS (LUX), SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 45.890.

Die Aktionäre der PRO FONDS (LUX) werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 16. Oktober 2003 am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen um 15.30 Uhr (Luxemburger Ortszeit) eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- Top 1 Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
- Top 2 Verschiedenes

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und diese mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 10. Oktober 2003 anzumelden.

I (04606/755/20)

Der Verwaltungsrat.

ALLIANZ DRESDNER GLOBAL STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxemburg B 71.182.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the above Company will be held at the registered office on 15 October 2003, at 3.00 p.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. To express the capital of the Company in Euro (EUR) and no longer in Luxembourg Franc (LUF), and to amend Article 5 (first paragraph) of the Articles accordingly.
2. To impose all liabilities, whatever class of shares they are attributable to, upon the respective sub-funds, and not upon the Company as a whole, and to amend Article 5 (third paragraph, last sentence) and Article 11, III, e (iii) of the Articles accordingly.
3. To grant the board of directors the right to amend the investment policy of any sub-fund so that it fulfils the special requirements for the investment of assets of German insurance companies in their premium stock («Deckungsstockfähigkeit») and to amend Article 18 of Articles accordingly.
4. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy forms can be obtained at the registered office.

29 September 2003.

By order of the Board of Directors

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

(04608A/672/25)

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 65.965.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 8 octobre 2003 à 13.45 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes par l'Age du 31 janvier 2003;
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire pour une période de 6 ans;

- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (04460/000/20)

Le Conseil d'Administration.

MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.826.

Etant donné que la première Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2003 n'a pu être tenue à défaut de quorum suffisant, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *16 octobre 2003* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 5, 6, 25, 26 et 27 des statuts de la Sicav dans le but de modifier la devise de consolidation de l'USD en EUR, de permettre les fractions d'actions et de procéder à des splits ou reverse splits.
2. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 octobre 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (04366/755/20)

Le Conseil d'Administration.

CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND S.A.,

Société d'Investissement à Capital Fixe (in liquidation).

Registered office: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.512.

The Liquidators convene the Shareholders of CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND S.A. (in liquidation) to attend the

GENERAL ORDINARY MEETING

to be held in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, on *10 October 2003* at 12.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Interim results of the liquidation
2. Obstacles to the closure of the liquidation
3. Any other business.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at one of the agencies of the BANQUE DE LUXEMBOURG at Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

II (04459/755/19)

For the Liquidators.